

## constat de tir de cerf élaphe mâle

### Coordonnées du territoire :

n° ordre du territoire	nom du détenteur

### Coordonnées du tireur :

nom prénom	
n° permis	
téléphone	
adresse email	

### Descriptif de l'animal :

date du tir		n° bracelet	
<b>merrain gauche</b>		<b>merrain droit</b>	
nbre de pointes de + 5 cm au-dessus de la chevillure		nbre de pointes de + 5 cm au-dessus de la chevillure	
nbre de pointe total		nbre de pointe total	

### Constat :

ce cerf est un :	CEM 1	CEM 2
date du constat		
lieu du constat		
nom prénom de l'agent de constatation	nom prénom du représentant du territoire	
signature	signature	

sdgc51 : Constat de tir : Pour chaque cerf mâle bagué CEM, CEM1 ou CEM 2, le trophée devra être présenté au siège de l'ONCFS, à un agent de l'office national des forêts (ONF) ou à un lieutenant de louverture dans la semaine qui suit le prélèvement.

Le détenteur remplira au préalable un constat de tir (document ci-dessus) décrivant avec précision l'animal et le soumettra à la signature de l'agent assermenté lors de la présentation du trophée et **le détenteur procédera à deux photographies (face et profil) qu'il joindra au constat.**  
**La languette prédécoupée du bracelet de prélèvement devra être apposée sur un andouiller et lisible sur une des photographies.**

**Chaque constat de tir (et ses 2 photos) sera adressé à la FDCM par le détenteur à l'adresse suivante :**

**saisieenligne@fdc51.com**